



Nom commercial: Merbrominum natricum

Numéro de la matière: 065592

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.04.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 05.04.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Merbrominum natricum

N° d'article 06559200

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne

responsable pour
cette FDS

sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 2	H300
Acute Tox. 1	H310
Acute Tox. 1	H330
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Classification selon les Directives CE

Classification T+, R26/27/28
R33
N, R50/53

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: qu'aucune autre voie d'exposition ne



Nom commercial: Merbrominum natricum

Numéro de la matière: 065592

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.04.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 05.04.12

H410 conduit au même danger>
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P320 Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P405 Garder sous clef.
P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger

Dangereux pour l'environnement



Très toxique

Phrase(s) de risque

26/27/28 Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
33 Danger d'effets cumulatifs.
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S

28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec . . . (produits appropriés à indiquer par le fabricant).
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient merbromin

3. Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****merbromin**

No. CAS	129-16-8			
No. EINECS	204-933-6			
Concentration		>=	50	%
Classification	T, R26/27/28 R33 N, R50/53			

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

H300



Nom commercial: Merbrominum natricum

Numéro de la matière: 065592

Version: 1 / CH

Replaces Version: - / CH

Date de révision: 05.04.12

Date d'impression: 05.04.12

H310
H330
H373
H400
H410

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Surveillance médicale de 48 heures minimum. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Ne pas laisser sans surveillance les personnes atteintes. Appeler immédiatement le médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Demander aussitôt l'avis du médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. En cas de vomissement, tourner la personne sur le côté. Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter équipement de protection. Assurer un apport d'air frais.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les



Nom commercial: Merbrominum natricum

Numéro de la matière: 065592

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.04.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 05.04.12

canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Veiller à assurer une aération suffisante. Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres sections

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir chapitre 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir chapitre 8. Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pa de réquisitions spéciales. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Eviter la formation de poussières.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir appareil de protection respiratoire prêt.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker au frais. Maintenir les récipients hermétiquement fermés.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ranger à part les vêtements de travail. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire - Note

En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant; Lors d' exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Protection des yeux

Bouclier de protection

Protection du corps

Combinaison de protection

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat

écailles, produit broyé, compressé

Etat

granulé

Couleur

vert



Nom commercial: Merbrominum natricum

Numéro de la matière: 065592

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.04.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 05.04.12

Odeur	inodore
Point de fusion	
Valeur	> 300 °C
Point d'ébullition	
Remarque	Non déterminé
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
Densité	
Remarque	Non déterminé
Hydrosolubilité	
Valeur	g/l
Température	20 °C
Remarque	soluble

9.2. Autres informations

Autres données

Produit n'est pas dangereux à l'explosion.

10. Stabilité et réactivité

10.5. Matières incompatibles

Acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque Forte corrosion de la peau et des muqueuses.
Remarque le contact fréquent avec le produit, notamment à l'état sec, peut être irritant pour la peau et les yeux.

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque Contact avec le produit peut provoquer des irritations de la peau et des yeux.

sensibilisation

Remarque Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons

Remarque Très toxique pour les poissons.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Très toxique pour les organismes aquatiques.

13. Considérations relatives à l'élimination



Nom commercial: Merbrominum natricum

Numéro de la matière: 065592

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.04.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 05.04.12

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer comme le produit non utilisé.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre ADR/RID

14.1. Numéro ONU

UN 2025

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

COMPOSÉ SOLIDE DE MERCURE, N.S.A

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

Carte pour désignation du danger 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport maritime IMDG/GGVSee

14.1. Numéro ONU

UN 2025

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

Transport aérien

14.1. Numéro ONU

UN 2025

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

MERCURY COMPOUND, SOLID, N.O.S

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 6.1

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage II

15. Informations réglementaires

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

For this substance a chemical safety assessment has not been carried out.

16. Autres informations

R-phrases listed in chapter 3

26/27/28

Très toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

33

Danger d'effets cumulatifs.

50/53

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Hazard statements listed in chapter 3

H300

Mortel en cas d'ingestion.

H310

Mortel par contact cutané.



Nom commercial: Merbrominum natricum

Numéro de la matiere: 065592

Version: 1 / CH

Date de révision: 05.04.12

Replaces Version: - / CH

Date d'impression: 05.04.12

H330	Mortel par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger>.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.